



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Mr Julien Denormandie
Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75347 Paris SP 07

Paris, le 15 février 2022

MONSIEUR LE MINISTRE,

**SUSPENDEZ LE PACTE FILIERE CHENE TANT QUE LES
EXPLOITANTS-FORESTIERS NE SERONT PAS ASSOCIES A SON
ELABORATION ET QU'UN NOUVEAU LABEL UE PAR LOTS
N'AURA PAS ETE MIS EN PLACE AVEC TOUS LES ACTEURS DE
LA FILIERE**

Objet : suspension de la signature du pacte filière bois

Monsieur le Ministre,

Suite aux tensions conjoncturelles sur les approvisionnements de chêne (évoquées dans les médias par plusieurs gros transformateurs bénéficiant déjà de 80% de la récolte) et à l'annulation par le Conseil d'état du label UE au motif que ce dispositif remettait en cause, en englobant les bois issus des forêts privées, « *la liberté de commercer et d'entreprendre* », notre syndicat a proposé - dans le cadre des Assises de la forêt et de la mission Moreau (CGAAER) - la mise en place d'un nouveau label UE par lots conforme aux réglementations européennes et la création de « contrats de territorialité » ouverts aux petites et

...../.....

moyennes scieries, actuellement écartées des contrats d'approvisionnement ONF.

Sans même attendre :

- la publication des rapports des Assises de la forêt et de la mission Moreau que vous avez voulues pour disposer d'avis éclairés sur les problèmes d'approvisionnement et de contractualisation,
- la date d'entrée en vigueur de l'annulation du label UE que le rapporteur du Conseil d'Etat – qui s'est réuni, hier – souhaite voir prendre rapidement effet,

vous avez demandé à votre conseiller en charge de l'exécution des réformes, Mr Hervé Durand, d'élaborer - tout en écartant des échanges notre syndicat qui représente 5 millions de m3 de bois d'œuvre – un pacte filière chêne dont la FNB vient d'annoncer la signature prochaine.

Au nom des principes généraux du droit – selon lesquels : « *Chacun est libre de disposer – comme il l'entend – de ses biens* » et « *un tiers ne peut disposer des biens d'autrui sans l'accord de celui-ci* » -, notre syndicat en appelle à votre bon sens et votre pragmatisme pour suspendre la signature de ce pacte filière tant que :

- Les exploitants-forestiers que nous représentons avec 500 000 m3 de chêne n'auront pas été consultés et associés à un accord qui concerne directement leur activité,
- n'aura pas été mis en place un nouveau label par lots avec crédit quantité et créé un organisme de contrôle paritaire et indépendant,
- les travaux des assises de la forêt et de la mission CGAAER destinés à solutionner les questions d'approvisionnement n'auront pas été rendus publics et intégrés aux accords afin de respecter les travaux et réflexions que vous avez, vous-même, mis en place,
- n'aura pas été connu la date d'entrée en application des arrêts du Conseil d'Etat entraînant l'annulation immédiate du label UE ; ce qui ne manquera pas de rendre caduque votre pacte filière dont il est une des pierres angulaires.

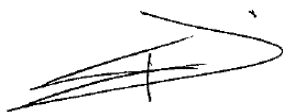
..../....

Si elle se confirmait, la signature hâtive de votre pacte poserait deux problèmes majeurs :

- Pourra-t-on parler de pacte filière (et même de filière-bois) alors qu'un de ses maillons essentiels – à savoir les exploitants-forestiers qui représentent 25% de la récolte de bois d'œuvre – aura été ostracisé, condamné au silence et tenu à l'écart d'une problématique qui les concerne directement ?
- Devrons-nous en conclure que les 5 millions de m³ que nos adhérents récoltent annuellement n'intéressent pas les transformateurs français et qu'à l'avenir nous pourrions en disposer comme nous l'entendons ?

Alors que le Président de la République ne cesse de répéter que « *le dialogue vaut mieux que la confrontation*, ce qui serait souhaitable au niveau international ne s'appliquerait pas en France à la filière bois, avec le risque de voir votre refus persistant de tout dialogue accroître les dysfonctionnements et les fractures d'une filière dont tous les acteurs responsables aspirent à un fonctionnement intelligent et harmonieux, qui soit à l'écoute des métiers de chacun.

Dans l'attente du report de la signature du pacte filière et de notre intégration aux échanges en cours, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes salutations respectueuses.



David Caillouel,
Président du Syndicat des Exploitants la Filière Bois (SEFB)

Copies : Emmanuel Macron, Président de la République
Jean Castex, Premier Ministre